

Procès-verbal de la 130^e assemblée ordinaire des délégués

Mercredi 10 juin 2026 08h30 Hôtel Bern, Zeughausgasse 9, 3011 Berne

Présidence	Président Alain Jobé
Vice-présidente	Beatrice Stofer
Procès-verbal	Monika Müller (avec droit de vote et d'élection)
Assistance	56 personnes (48 personnes assurées actives avec droit de vote et d'élection, huit représentantes et représentants des bénéficiaires d'une rente avec droit de vote) Membres de la Commission administrative : Thomas Keller, directeur de la CACEB Petrit Krasniqi, responsable des placements de capitaux Esther Peyer, présidente CA Kerstin Windhövel, vice-présidente CA Stefan Christen, membre CA Manuel Jacot, membre CA Christian Robert, membre CA Collaboratrices et collaborateurs de la CACEB
Personnes invitées	CPB : Matthias Kistler, président AD CPB CPB : André Matthey, directeur CPB APEB : Daniel Wyrsh, administrateur SSP : Lirija Sejdi DIC : Mischa Marti
Traduction simultanée	Annette Fess

Absences excusées

Commission administrative	Ernst Meer Hansjörg Gurtner Dieter Stohler
Déléguées et délégués	Reinhard Roman, cercle électoral Berne Mosimann Simon, cercle électoral Berne Kaiser Mario, cercle électoral Thoune Benninger Anja, cercle électoral Emmental Hasler Rachel, cercle électoral Emmental Trüssel Adrian, cercle électoral Sud du Plateau Stalder Rentsch Christine, cercle électoral Emmental Ares Eunice, cercle électoral Thoune Akermann Franz, cercle électoral Haute-Argovie Buser Lukas, cercle électoral Sud du Plateau

Personnes invitées	Formation Berne, Stefan Wittwer KPMG (organe de révision) : Andreas Schneider, réviseur en chef ARCEB : Andreas Mosimann, président VSL Berne : Niels Lang, co-président CPB : André Matthey, directeur CPB Prevanto SA : Stephan Wyss
--------------------	---

Négociations selon l'ordre du jour du 20 mai 2026

1. Ouverture

Le président Alain Jobé déclare ouverte l'assemblée des délégués. Il souhaite la bienvenue à toute l'assistance et présente Petrit Krasniqi, le nouveau responsable des placements de capitaux. Alain Jobé remercie Monika Müller, qui se charge de rédiger le procès-verbal de cette assemblée. Deux motions ont été reçues.

2. Election des scrutatrices et scrutateurs

La scrutatrice et le scrutateur :

- Willy Witzig, cercle électoral Berne
- Esther Müller-Hotop, cercle électoral Sud du Plateau

La scrutatrice et le scrutateur sont élus sous une salve d'applaudissements. 56 déléguées et délégués assistent à l'AD, la majorité absolue est par conséquent de 29.

3. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la 129^e assemblée ordinaire des délégués du 11 juin 2025 est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son rédacteur, Simon Mosimann.

4. Rapport annuel et comptes annuels 2025

4.1 Rétrospective de l'exercice 2025 (Commission administrative et directeur de la CACEB)

Thomas Keller salue l'assistance et donne quelques explications sur le rapport annuel en attirant l'attention sur les principaux chiffres clés.

Le rapport annuel est disponible en ligne sur le site Internet de la CACEB depuis début avril.

Thomas Keller présente et explique les chiffres clés de l'année 2025. Des indications plus détaillées figurent dans le rapport annuel.

- Performance : 5,8%
- Placements : CHF 9,8 milliards
- Taux de couverture : 99,7%
- Taux d'intérêt technique : 1,25% (compte tenu de la table des générations)
- Capital de prévoyance : CHF 9 813 millions
- Avoirs de prévoyance disponibles : CHF 9 786 millions
- Découvert : 27 millions (le découvert a été résorbé de 170 millions en l'espace d'un an)
- Nombre de personnes assurées et de bénéficiaires d'une rente : 31 676
- Frais d'administration : CHF 164 par année et par bénéficiaire (en hausse à cause de certains projets de numérisation comme le portail des personnes assurées)
- Rémunération du capital-épargne : 3,75%, moyenne de 2,23% depuis le passage à la primauté des cotisations (nettement supérieure au taux minimal LPP moyen de 1,14%)
- Salaire moyen assuré par personne : CHF 67 686 (légèrement supérieur à l'année précédente)
- Taux d'occupation moyen assuré : 70,0% (année précédente : 69,4%)

L'évolution du taux de couverture correspond à la courbe de financement.

4.2 Activités de placements (Petrit Krasniqi, responsable des placements de capitaux de la CACEB)

Petrit Krasniqi, responsable des placements de capitaux, se présente.

La fortune placée a été relevée de CHF 527,4 millions pour atteindre CHF 9 795,2 millions.

Rendement 5,8%

Total actions	9,6%
Obligations	- 1,2%
Total immobilier	5,8%

Les investissements sont en principe effectués conformément à la stratégie adoptée en la matière.

Les fléchissements dans l'évolution des taux en 2026 s'expliquent par la guerre au Proche-Orient.

Le rendement est conforme au niveau du benchmark.

Evolution de la fortune : performance 1,77%, benchmark 1,70%

Durabilité et exercice des droits de vote

La CACEB exerce ses droits de vote et d'actionnaire avec Ethos.

- L'année dernière, la CACEB a participé indirectement à 190 assemblées générales ordinaires et 10 assemblées générales extraordinaires en Suisse et a voté pour 3922 ordres du jour.
- Le comportement de vote de la CACEB peut être consulté tous les six mois sur le site Internet.
- Au nom de la CACEB, Ethos a mené un dialogue avec plus de 150 entreprises cotées en Suisse.

Un rapport sur la durabilité a été rédigé selon les recommandations de l'ASIP. Il est disponible en ligne depuis la fin juin dans le but d'améliorer la transparence sur les thèmes de la durabilité et de les intégrer dans le processus de placement.

Question d'Oskar Diesbergen, cercle électoral Oberland

En quoi consistent les biens immobiliers mondiaux et quel est le rapport entre ces derniers et les biens immobiliers suisses ?

Réponse de Petrit Krasniqi

Les fonds investis dans des biens immobiliers mondiaux sont largement diversifiés : différents véhicules de placements ayant une part de bureaux plus ou moins importante y sont représentés.

19% Biens immobiliers en Suisse

5% Biens immobiliers mondiaux

Question de Roland Amstutz, cercle électoral institutions affiliées

Dans quelle mesure les bouleversements survenant dans le monde sont-ils actuellement intégrés dans les cours des marchés ?

Réponse de Petrit Krasniqi

Les investissements sont en principe effectués conformément à la stratégie adoptée en la matière. Il n'est pas possible d'anticiper une intégration bien arrêtée dans les cours du marché. En fonction de l'action, il y aurait encore un potentiel à court terme, mais nous poursuivons notre stratégie globale et renonçons à des titres individuels dans un souci de diversification, selon la décision de la Commission administrative.

5. Réorganisation de la procédure d'élection des déléguées et délégués

Alain Jobé présente la procédure en commençant par expliquer pourquoi la procédure d'élection des déléguées et délégués doit être réorganisée. La motion du cercle électoral Oberland visant à maintenir la situation actuelle est ensuite exposée, et il s'ensuit une discussion.

Indépendamment de cette motion, le bureau de l'AD retient la suggestion de trouver des solutions pour augmenter l'attrait du recrutement et des invitations.

Christian Robert présente le but des assemblées de cercle électoral :

- Informer les personnes assurées
- Garantir les droits de participation des personnes assurées :
 - Propositions pour la CA à l'attention de l'AD
 - Droit de déposer une motion pour l'AD
- Elire les déléguées et délégués

Tâches de l'AD de la CACEB selon la LCPC

- Edicter un profil d'exigences pour les représentantes et représentants du personnel salarié au sein de la Commission administrative
- Elire les représentantes et représentants du personnel salarié au sein de la Commission administrative
- Déterminer son effectif (nombre de membres), la procédure électorale pour l'assemblée des délégués et l'organisation en un règlement

Pourquoi faut-il revoir l'organisation de la procédure d'élection des déléguées et délégués ?

- Manque de déléguées et délégués, et recrutement difficile
- Faible participation aux assemblées de cercle électoral
- Et donc faible participation aux élections ou faible implication des personnes assurées

Les raisons de cette faible participation sont multiples : facilité, manque de temps, possibilité de s'informer via l'excellent site web de la CACEB, le portail des personnes assurées constamment mis à jour ou encore à l'aide de l'IA. Il n'est donc plus « nécessaire » d'assister à l'assemblée du cercle électoral. De plus, la CACEB peut compter sur une équipe compétente, qui conseille efficacement le corps enseignant.

Certes, il est impossible de changer autrui ;, néanmoins, les déléguées et délégués ont l'opportunité, ainsi que le pouvoir, d'apporter des changements systémiques.

Le groupe de travail « Coopérations possibles », composé de quelques présidentes et présidents, de deux représentants de la CA (Ernst Meer et Christian Robert), de Thomas Keller et d'Olivier Lateralì de la CACEB, ainsi que le bureau de l'AD, proposent deux pistes de solution possibles :

Piste de solution de la réduction (réduction des cercles électoraux et réduction des déléguées et délégués)

Que resterait-il ?

- Cercles électoraux -> réorganisés
- Assemblées de cercle électoral
- Election des déléguées et délégués

- Droits de participation des personnes assurées via les voies actuelles
- Assemblées des délégués

Motivations

- Faible participation aux assemblées de cercle électoral
- Et donc faible participation aux élections ou faible implication des personnes assurées
- Plusieurs assemblées de cercle électoral se tiennent en même temps -> il est donc difficile pour la CA d'y assister

Proposition relative à de nouveaux cercles électoraux (avec au sein de chacun d'eux une représentante ou un représentant des bénéficiaires d'une rente)

- Institutions affiliées
- Jura bernois
- Berne et Bienne-Seeland
- Nord du Plateau, Haute-Argovie, Emmental
- Sud du Plateau, Thourne, Oberland

Cette réduction entraîne une baisse des mandats de déléguées et délégués de 64+10 à 30+5.

La mise en œuvre de la « réduction » nécessiterait d'adapter les règlements, de revoir le calcul du nombre de mandats de déléguées et délégués et de redéfinir les lieux des assemblées de cercle électoral.

L'objectif de cette piste de solution est de parvenir à trouver suffisamment de déléguées et délégués. Toutefois, elle ne règle pas encore le problème lié à la possibilité d'inciter un nombre plus élevé de collègues à assister aux assemblées de cercle électoral. Une rotation entre les lieux d'assemblée ou une participation via Teams est envisageable.

Piste de solution du portail des personnes assurées

Que resterait-il ?

- Droits de participation des personnes assurées
- Assemblées des délégués

Nouvelle procédure : élection des déléguées et délégués via un portail en ligne, et donc suppression des assemblées de cercle électoral

Motivations

- Faible participation aux assemblées de cercle électoral
- Et donc faible participation aux élections ou faible implication des personnes assurées
- Participation plus élevée dans les caisses de pension qui procèdent aux élections en ligne
- Transformation numérique / Esprit de l'époque : possibilité de procéder à l'élection de façon virtuelle en restant sur son canapé

Candidatures

- Les candidates et candidats sont admissibles sur la base d'un C.V. concis et par exemple de X signatures de personnes assurées

Dans la piste de solution du « portail » aussi, le nombre de mandats de déléguées et délégués diminue de 64+10 à 30+5.

Déroulement possible et organisation (mise en œuvre en suspens ; elle ne sera élaborée que si l'AD accepte cette variante)

Elections : idée de base pour une mise en œuvre

- Election par région (lieu de résidence ou de travail ?)
- Election par institution affiliée (Jura bernois et reste du canton)
- Election par tranche d'âge
- Vote entièrement à main levée

L'objectif est d'arriver à une bonne représentativité, de sorte que les institutions affiliées ou le Jura bernois puissent encore avoir leurs propres déléguées et délégués.

Un outil en ligne est utilisé pour l'élection des déléguées et délégués. Il n'y a pas d'assemblées de cercle électoral mais des séances d'information. Sûrement une dans le Jura bernois et une ou deux autres, p. ex. à Berne et dans l'Oberland. Ce lieu ne dépend ni du cercle électoral ni du lieu de l'école.

Le bureau de l'AD est composé de trois personnes : présidence, vice-présidence, secrétaire. Ses tâches : préparation de l'AD, vérification des candidatures des représentantes et représentants du personnel salarié au sein de la CA, réceptions des propositions et des demandes des personnes assurées à l'attention de l'AD (nouveau).

La mise en œuvre de la variante « portail » prend du temps : il faut adapter les règlements, revoir le calcul du nombre de mandats de déléguées et délégués, clarifier les questions de protection des données et l'organisation de la procédure électorale ainsi que créer un outil en ligne pour les élections.

L'objectif général est d'avoir mis en application l'une des deux variantes pour la nouvelle législature, donc d'ici 2028.

Discussion

Bernhard Müller, Oberland, présente la motion de renvoi au nom des déléguées et délégués du cercle électoral Oberland. Les déléguées et délégués doivent être élus au sein des cercles électoraux existants, comme jusqu'à présent.

Ce n'est pas une nouvelle procédure électorale qui résoudra le problème selon lequel pour ainsi dire personne ne s'intéresse plus au mandat de déléguée ou délégué. La procédure électorale n'est pas la cause du problème, mais bien le manque d'intérêt des personnes assurées pour la CACEB. Comme les personnes assurées sont trop peu nombreuses à chercher à savoir si les responsables de la

CACEB font un bon travail, elles ne comprennent pas bien en quoi consiste le mandat de déléguée ou délégué. En raison de leur mauvaise compréhension, il n'est pas intéressant pour elles d'assister à une assemblée de cercle électoral ou d'élire une déléguée ou un délégué. La procédure électorale existante est assez bonne. Il souffle un vent de démocratie participative et la possibilité d'implication est bien réelle. Malheureusement, la plupart des personnes assurées n'en sont pas conscientes, donc elles ne savent pas l'apprécier.

Pour surmonter réellement le désintérêt des personnes assurées envers les assemblées de cercle électoral et le travail des personnes déléguées, il faut informer de façon régulière et compréhensible au sujet de l'importance ainsi que des tâches des déléguées et délégués et des cercles électoraux.

Si l'on souhaite trouver des déléguées et délégués, il faut donc mieux communiquer et faire un travail d'explication auprès des personnes assurées. Et qui doit s'en charger ? Cela reste à déterminer, mais il faudrait y réfléchir.

Patrick Baumann, Haute-Argovie

Il estime qu'une motion de renvoi n'est pas judicieuse. Il préférerait entrer en matière sur le point de l'ordre du jour puis faire la proposition de soumettre au vote le statu quo comme troisième variante. Cela permet de discuter des trois variantes et d'opter éventuellement pour le statu quo de façon définitive.

Réponse d'Alain Jobé

Il indique que l'unique possibilité est de voter pour les deux variantes proposées. Il n'y a pas de troisième variante.

Olivier Grossenbacher, cercle électoral Nord du Plateau

Il est opposé au renvoi, mais il souhaite être mieux informé.

Question de Nastasia Elshani, Nord du Plateau, vice-présidente

Elle souhaite de nouvelles explications concernant l'élection de la présidence et de la vice-présidence dans la variante réduction.

Elle regrette que cette dernière ne prévoise pas la même collaboration au sein du bureau que la variante du portail.

Réponse Christian Robert

Il reste cinq cercles électoraux. Les présidentes et présidents ainsi que les vice-présidentes et vice-présidents sont élus en conséquence.

Comme la variante du portail supprime les assemblées de cercle électoral, il n'y a plus de présidence. Le bureau de l'AD est composé de trois personnes : la présidence, la vice-présidence, la ou le secrétaire.

Res Schudel, cercle électoral institutions affiliées, membre du groupe de travail

Il constate que les membres du groupe de travail en sont déjà à un autre stade. Ils savent à quel point il est difficile de trouver des déléguées et délégués. Le statu quo n'est donc pas une option. Il souhaite que l'on aille de l'avant et que l'on se décide pour l'une des deux variantes.

Intervention supplémentaire d'une déléguée ou d'un délégué

Les possibilités de collaborer sont réduites. Aucune des variantes proposées ne permet d'améliorer l'implication de la base. Il est du devoir des déléguées et délégués de veiller à ce que chaque personne assurée se soucie davantage de sa caisse de pension.

Esther Müller Hotop, Sud du Plateau, présidente

La CACEB a répondu aux souhaits des personnes assurées d'être mieux informées. Les deux variantes prévoient d'organiser des séances d'information. Ces rencontres ne sont pas des spectacles de cirque. Il s'agit bien de séances d'information. Si la participation augmente de simplement 1% dans la variante du portail, ce sera déjà un grand pas en avant.

Nadine Tschanz, Sud du Plateau

Une seule personne assurée s'est présentée à l'assemblée du cercle électoral, ce qui montre qu'il est urgent d'apporter un changement. Les jeunes gens préfèrent procéder aux élections sur leur sofa aux environs de 22 heures. Cela leur paraît plus démocratique que ce que l'on faisait jusqu'à présent.

Quelles sont les répercussions financières de chacune des deux variantes ?

Réponse Christian Robert

Les conséquences financières n'ont pas encore été calculées. La solution du portail générera dans tous les cas un coût initial pour la création et l'implémentation de l'outil. Les deux solutions ne sont pas gratuites et ne peuvent être réalisées à moindres frais.

Claudia Dávila, Bienne-Seeland

La solution du portail représente un élargissement de la démocratie, dans le sens où les personnes qui ne sont pas en mesure de venir assister à l'assemblée du cercle électoral, pour toutes sortes de raisons, peuvent tout de même participer aux décisions depuis leur domicile.

Oskar Diesbergen, Oberland

Les personnes assurées ne sont même pas au courant de la tenue d'une assemblée de cercle électoral. Les invitations par cercle électoral figurant dans l'annexe sont imprimées en caractères tellement petits qu'elles passent souvent inaperçues. Moults personnes les confondent aussi avec les offres de Formation Berne, d'où la nécessité de remettre en question le système existant ou de l'améliorer. Proposition : mettre à disposition un modèle d'invitation au format A4 aux présidentes et présidents de cercle électoral, qui pourront ainsi l'envoyer directement. Il manque une liste des écoles du cercle électoral. Des informations supplémentaires pourraient être transmises par l'intermédiaire des déléguées et délégués ainsi que des assemblées de cercle électoral. Il estime que les deux nouveaux systèmes comportent des avantages et remercie de bien vouloir y réfléchir.

La motion de renvoi n'implique pas de ne rien changer, mais d'améliorer le système existant pour que les échanges personnels puissent eux aussi être de meilleure qualité. La variante du portail, qui prévoit que chacune ou chacun

s'implique de son canapé, lui pose problème ; les échanges interpersonnels sont en effet très importants. Quant à la variante de la réduction du nombre de déléguées et délégués, elle entraîne une perte.

Roland Amstutz, cercle électoral institutions affiliées

Selon lui, la CACEB va peut-être trop bien. Elle se trouve toujours dans un processus de redressement financier et ses membres versent des cotisations de financement. En cette phase de beau temps, le moment n'est-il pas mal choisi pour procéder à un changement ? Si la CACEB était en crise, cela ne serait pas pareil.

Idée : mieux communiquer au sujet de l'assemblée de cercle électoral et la rendre plus attrayante, par exemple en l'associant à une séance d'information. Dans une solution se limitant à un portail, les échanges lui manqueraient. Mais d'autres aspects seraient intégrés et cela permettrait de remettre en question son propre point de vue. Sous l'angle de la démocratie, cette variante est plus enrichissante qu'une participation depuis le canapé. Il n'y aurait pas de confrontation des opinions.

Esther Müller-Hotop, Sud du Plateau, présidente

A l'époque, les 80 déléguées et délégués n'avaient pas réussi à éviter à la CACEB de se retrouver dans une situation critique. Le passage de 80 à 64 personnes déléguées a eu lieu en 2015/2016. Donc ce n'est pas le nombre de déléguées et délégués qui garantit la sécurité financière.

Dans les deux variantes, il est possible d'échanger lors de l'AD. Les gens communiquent de manière plus franche par écrit, quand ils ne doivent pas apparaître publiquement dans un débat. Aujourd'hui déjà, les réclamations remontent plus rapidement à la direction ou à la présidence.

On pourrait bien sûr informer au format A4, mais cela n'est pas efficace. Les enseignantes et enseignants ont un état d'esprit qui les pousse à apporter des améliorations ici et là, loin de la logique de l'économie de marché. Quand quelque chose ne fonctionne pas pendant des années, il faut apporter des changements dans un état d'esprit tourné vers l'avenir et clairvoyant. Les deux variantes remplissent ce critère.

Patrick Baumann, Haute-Argovie

50 personnes ont assisté à l'assemblée du cercle électoral de Haute-Argovie. Si le nombre de personnes déléguées venait à être réduit, la Haute-Argovie y perdrait énormément et le long trajet à parcourir n'inciterait personne à se rendre à l'assemblée du cercle électoral.

Dans la variante du portail, qui assumerait la responsabilité de trouver suffisamment de déléguées et délégués ? Aujourd'hui, les personnes déléguées utilisent leur réseau de relations local. Est-ce que cela fonctionnera à l'échelle de tout le canton ? Il est permis d'en douter. La recherche de déléguées et délégués incomberait à Formation Berne.

Plus généralement, le fait de ne pas faire usage des possibilités offertes par la démocratie est également un droit démocratique.

Proposition : il est également possible d'organiser différemment les assemblées de cercle électoral, avec une heure de formation continue suivie de l'assemblée du cercle électoral puis d'un apéritif.

Alain Jobé

Aujourd'hui, un après-midi supplémentaire de formation continue est déjà proposé en novembre aux personnes déléguées. Il faut que les déléguées et délégués, qui jouent le rôle de multiplicatrices et multiplicateurs, transmettent leurs connaissances. Cela fait partie des objectifs définis.

Pause de 10 h 00 à 10 h 30

Pino Mangiarratti, Formation Berne et délégué Emmental

Formation Berne n'a pas pris position à ce sujet. L'association reste totalement en dehors de cela.

Des solutions ont déjà été mises en place et les assemblées de cercle électoral se tiennent en même temps que les assemblées de Formation Berne.

Le comité de Formation Berne a également réduit son effectif de 19 à 6 personnes. L'association est satisfaite d'avoir emprunté cette voie.

Afin de rassurer tout le monde, les régions subsistent et il est toujours possible d'organiser des séances d'information.

Seule une partie des membres de la CACEB est également affiliée à Formation Berne. Formation Berne ne peut donc pas jouer un rôle actif.

Julia Mosimann, Nord du Plateau

Elle apprécie beaucoup les AD, qui sont une bonne source d'informations et offrent la possibilité de poser des questions. Selon elle, nous allons tout simplement peut-être trop bien. Si les personnes ne s'intéressent plus aux assemblées de cercle électoral, c'est aussi une preuve de confiance. Si cette confiance venait à disparaître, elles seraient plus nombreuses à venir aux assemblées de cercle électoral. La réduction du nombre de déléguées et délégués restreint artificiellement le droit de participation. L'argument de la modernité ne tient pas.

Christina Jaquard, Thoune

Elle trouve que c'est une bonne chose que le bureau de l'AD réfléchisse à de nouvelles solutions. Ce sont surtout les déléguées et délégués ainsi que les personnes plus âgées qui assistent aux assemblées de cercle électoral. Beaucoup de gens ont peut-être peur du numérique. Or il représente un moyen de faire les choses autrement, pas seulement parce qu'il est moderne. Une piste nouvelle offre la possibilité d'interpeler un plus grand nombre de personnes.

Nous ne prendrons pas de décision définitive aujourd'hui. Ce sont des pistes que le bureau de l'AD est en train d'explorer.

Karin Senften, Berne Nord

Un courrier d'invitation a uniquement été adressé aux bénéficiaires d'une rente. Elle n'a trouvé son invitation que dans le portail des déléguées et délégués, et pas par une fonction de recherche. Il ne faut donc pas s'étonner que la fréquentation soit faible.

Au cours de ces dernières années, les personnes déléguées n'ont pas complètement assumé leur tâche et n'ont pas suffisamment fait campagne dans les écoles.

Alain Jobé

Les déléguées et délégués devraient vraiment jouer un rôle plus actif auprès du corps enseignant des établissements.

C'est la première fois que les informations sont communiquées via le portail. Il serait utile de prévenir par e-mail qu'une communication est disponible sur le portail.

Anna-Katharina Zenger, institutions affiliées, Formation Berne

Explorer les deux pistes. Pour que les assemblées au sein des régions aient de l'importance, il faut qu'elles soient plus informatives. Il faut interpeler les groupes de personnes avec un sujet bien défini et il est possible de traiter de plusieurs thèmes comme l'écart entre les genres, le financement de la propriété du logement, un gros plan sur la retraite, etc.

Les assemblées de cercle électoral sont planifiées de manière fixe dans le calendrier annuel, tandis que le portail offrirait bien davantage de souplesse. Les informations que l'on peut trouver sur le web doivent être transmises verbalement lors d'une assemblée, ou sous une forme très concise.

On peut continuer à proposer des manifestations attrayantes dans les régions, également en collaboration avec Formation Berne.

Julia Mosimann, Nord du Plateau

Il faut impérativement impliquer les directions des écoles dans la recherche de déléguées et délégués.

Patrick Baumann, Haute-Argovie

Qui serait dans l'obligation de trouver des personnes déléguées avec la solution du portail, et par quels moyens ? Serait-il possible de compter sur l'aide de Formation Berne à cet égard ? L'idée de postuler comme déléguée ou délégué en soumettant son C.V. et indiquant ses références représente un gros obstacle pour beaucoup.

Réponse Christian Robert

Que se passerait-il si nous étions dans l'impossibilité de recruter des déléguées et délégués ? Lors de la dernière modification du règlement, une disposition a été ajoutée, qui indique ce qui se passerait en cas de vacance de la présidence. Les responsabilités correspondantes seraient probablement assumées par la CA. Il ne pense pas que l'on en arrivera là. Le fonctionnement reste en principe le même qu'aujourd'hui : une AD est toujours composée de déléguées et délégués.

Lorsqu'une déléguée ou un délégué souhaite mettre un terme à son mandat, elle ou il doit commencer par chercher quelqu'un de son entourage pour lui succéder. Le même principe s'appliquera, même avec la solution du portail. Il est possible qu'il n'y ait pas suffisamment de personnes disposées à s'engager, comme c'est le cas actuellement.

Les personnes qui s'annoncent et savent que l'élection se fait via un portail veilleront à ce qu'il y ait des gens qui votent pour elles.

Il estime que l'on n'en est pas arrivé au point où il n'y aura plus personne à une AD.

Réponse Thomas Keller

Le portail doit encore être élaboré de manière détaillée. L'élection des personnes déléguées est différente de celle des membres de la CA.

Les enseignantes et enseignants sont employés par le canton, pas par la CACEB. Ce n'est que depuis la création du portail que la CACEB a la possibilité de communiquer avec les personnes assurées.

Il est important que la répartition au niveau du canton soit respectée.

Les membres de la CA continuent d'être élus par les déléguées et les délégués lors d'une AD.

Urs Senften, Nord du Plateau

Dans quelle mesure la CACEB est-elle prête pour la solution du portail ?

Mandat conféré à la DIC : la surveillance des écoles a également un mandat. Les inspections scolaires rendent visite plus souvent aux directions des écoles et doivent s'engager à trouver des déléguées et délégués.

Pourquoi faire tout de suite les deux à la fois ? La réduction est une mesure trop radicale.

Olivier Lateralì, responsable prévoyance

Le portail myCACEB doit être développé progressivement et on ne sait pas encore si le vote se fera via le portail. Il y a aussi des outils avantageux qui seraient rapides à mettre en place. Des comparaisons avec d'autres CP montrent que ce modèle fonctionne bien. Auprès de la CP des CFF par exemple, 15% des votes ont eu lieu par voie électronique.

Il reste à définir si l'élection par voie électronique doit également concerner les personnes déléguées, ou uniquement les membres de la CA, et combien de séances d'information doivent avoir lieu et de quelle manière.

Ces dernières portent sur la présentation des rapports annuels, mais aussi sur d'autres thèmes tels que le départ à la retraite, l'encouragement de la propriété du logement, le décès et l'invalidité, etc.

Roland Amstutz

A la coopérative Migros, les personnes qui participent à la votation générale reçoivent une plaque de chocolat. A-t-on cherché à savoir si d'autres CP incitaient artificiellement à participer en offrant un cadeau ?

Olivier Lateralì

Le taux de couverture de la CP Migros est de 130%. Elle dispose de fonds libres et la situation n'est donc pas comparable. A la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg et dans les CP de la Poste et des CFF, les votes ont été effectués sans cadeaux d'encouragement l'année dernière.

Urs Senften

On ne peut pas assimiler les CFF ou le personnel d'un canton à l'organisation scolaire du personnel enseignant de tout un canton. Il n'y a pas de Corporate Identity ou identité de l'entreprise.

Bernhard Müller, Oberland

La démocratie a plus de valeur que du chocolat. La démocratie doit se vivre, elle ne peut l'être via un portail.

Votes (48 et 6 bénéficiaires d'une rente = 54 voix)

1. Motion de renvoi du cercle électoral de l'Oberland

oui	15 voix
non	38 voix
abstentions	1 voix

La motion de renvoi de l'Oberland est rejetée.

Urs Senften

Il y a la variante de la réduction et celle du portail de personnes assurées ou l'ancienne variante avec réduction. Il s'agit donc d'une variante plus ou d'une variante moins.

2. Vote d'orientation (indicatif) sur les deux variantes

réduction	9 voix
portail	30 voix
abstentions	14 voix

Le bureau de l'AD va continuer de travailler sur la variante du « portail » et informer les déléguées et délégués lors de son après-midi de formation continue de novembre.

6. Remplacement de la ou du secrétaire de l'assemblée des délégués

Eunice Ares a démissionné de sa fonction de secrétaire de l'AD pour des raisons professionnelles.

Cette tâche englobe de rédiger le procès-verbal des trois ou quatre séances annuelles du bureau et lors de l'AD. La ou le secrétaire reçoit pour chaque séance des jetons de présence, une indemnisation pour la rédaction du procès-verbal ainsi qu'un forfait pour les frais de déplacement.

Personne ne se propose. Il convient de trouver quelqu'un pour la succession d'ici l'AD 2027.

7. Propositions du bureau de l'AD (art. 17 du règlement d'organisation pour l'assemblée des délégués)

Aucune proposition n'a été reçue.

8. Propositions au bureau de l'AD (art. 9 du règlement d'organisation pour l'assemblée des délégués)

Proposition du cercle électoral de Berne au bureau de l'AD pour l'AD du 10 juin 2026

Il est écrit dans les rapports annuels des années 2024 et 2025 :

« Compte tenu du taux de couverture de 97,7% (ou 99,7%), il n'y a pas de besoin d'assainissement. »

La Commission administrative de la CACEB est chargée, sur la base des déclarations ci-dessus, d'exposer aux personnes déléguées et au canton de Bern en tant qu'employeur la suite à donner prévue concernant la suppression des cotisations de financement (autrefois appelées cotisations d'assainissement et introduites en tant que telles).

Quelle communication précise est faite, sous quelle forme et selon quel déroulement temporel ?

De plus, des informations doivent être fournies au sujet de ce qui doit être mis en application en cas de nouveau découvert.

Andrea Arcuri, vice-président du cercle électoral de Berne, explique en quoi consiste la proposition.

Réponse de Thomas Keller au moyen du graphique sur la situation financière

Courbe de financement 98% (point de repère)

Courbe d'assainissement 88%

Le plan de financement, qui va jusqu'en 2034, a été approuvé par le Conseil-exécutif. La différence entre le taux de couverture global effectif par rapport à la courbe d'assainissement est déclarée dans le rapport annuel.

Comme la CACEB est en situation de découvert, une expertise actuarielle doit être établie chaque année. Un expert a confirmé récemment que la CACEB se situait au-dessus des deux courbes et qu'elle avait une longueur d'avance par rapport au plan. Il n'y a donc aucun besoin d'assainissement.

Toutes les personnes assurées versent des cotisations de financement. Leur montant est déterminé depuis l'introduction de la primauté des cotisations et elles devront être versées jusqu'à ce que la caisse ait atteint un taux de couverture de 100%. Si la caisse tombe en dessous de la courbe d'assainissement définie, il faut examiner si des cotisations d'assainissement doivent être prélevées en plus ou si la caisse peut se renflouer par elle-même. Si les marchés sont

hausseurs, le taux de couverture augmente sans devoir prélever de cotisations d'assainissement.

Le taux de couverture est examiné le 31 décembre de chaque année. Si le taux de couverture est égal ou supérieur à 100,0%, la CACEB passe à la capitalisation complète et les cotisations de financement (employeurs et personnel salarié) sont supprimées avec effet immédiat.

Un retour à la capitalisation partielle n'est plus possible. La garantie de l'Etat est supprimée en cas de capitalisation complète et un niveau suffisant de réserves de fluctuation de valeur doit être constitué (actuellement : environ 17%). Les réserves de fluctuation de valeur sont entièrement constituées à partir d'un taux de couverture de 117%. Avec un taux de couverture supérieur à 117%, la CACEB disposerait de « fonds libres », qui pourraient par exemple être utilisés pour des augmentations de rentes.

Si les marchés des placements plongent et que le taux de couverture baisse sous la barre des 100%, la CA doit examiner avec les spécialistes quelles mesures d'assainissement sont nécessaires. Les mesures d'assainissement sont réglées dans la LCPC (art. 24 et 25).

Willy Witzig, cercle électoral Berne

Quelle est la conséquence de la rémunération élevée de 3,5% sur le taux de couverture ? Aurait-il été possible d'atteindre le taux de couverture de 100% avec une rémunération plus faible ? Quels avantages et quels inconvénients cela aurait-il pour les différents groupes d'âge ?

Thomas Keller

La fortune de près de dix milliards est répartie entre les personnes assurées et les bénéficiaires d'une rente. Plus de la moitié du capital est réservée aux bénéficiaires d'une rente. La rémunération influe uniquement sur la part des personnes assurées actives. Si le capital est de quatre milliards, une baisse de taux n'entraîne pas de fluctuation du taux de couverture.

Pour les bénéficiaires d'une rente, le taux de conversion et la rente sont garantis (env. 60% du dernier revenu), d'où l'importance de rémunérer le capital-épargne au-dessus du minimum.

9. Propositions à l'intention de la Commission administrative (art. 32, al. 2, let. c, LCPC)

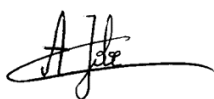
Alain Jobé attire l'attention de l'assistance sur le fait que, lors de l'AD d'aujourd'hui, il est possible de faire des propositions ou d'apporter des ajouts à l'attention de la CA. Personne ne prend la parole.

10. Informations et divers

Après-midi de formation continue : 11 novembre 2026 de 14 h 00 à 16 h 30 à l'hôtel Bern.

Le président déclare close l'assemblée à 11 h 30.

Président bureau AD



Alain Jobé

Secrétaire bureau AD



Monika Müller